

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 27 Septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 38 délégués (36 titulaires - 2 suppléants)	Voix Pour : 38
Dont membres votants à voix délibérative : 38 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 20 septembre 2022	Abstention : 0

### **Membres présents:**

**Titulaires :** Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Dobski Philippe, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mr Verhulst Eric, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

**Suppléants votants:** Mr Thomas Rémy, Mr Martin Philippe.

**Membres absents excusés :** Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mme Devron Francine, Mme Delamarre Florence, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Haÿ Etienne, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Mangin Eric, Mr Moysse Dominique, Mr Pittana Stéphane, Mme Triconnet Nelly.

**Membres absents:** Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Duclos Dominique, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Leveque Yves, Mme Malet Madeleine, Mme Pauly Brigitte, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André.

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Malezé Patrick.

<b><u>Objet : Modification des statuts suite à la prise de compétence « eau » de la Communauté de Communes du Pays de Valois</u></b>	<b>N° 20220903</b>
--	------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N°2016-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe),

Vu la loi N°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de la compétence « eau » aux Communautés de Communes,

Le Président informe le comité syndical du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Pays de Valois à compter du 1er janvier 2023, prononcé par la Préfecture de l'Oise, par Arrêté Préfectoral en date du 13 Juillet 2022,

Il s'en suit, selon l'article 15 de cet arrêté préfectoral, que la Communauté de Communes du Pays de Valois est substituée pour la compétence « eau » à la commune de Marolles au sein de l'USESA,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20220927-20220903-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Publication : 05/10/2022

Certifié par le Président

Il y a lieu pour l'USESA de prendre en compte, par modification de ses statuts, l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Valois en substitution de la commune de Marolles,

**Le comité syndical, entendu l'exposé du Président,**

- PREND ACTE du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Pays de Valois en substitution de la commune de Marolles, à compter du 1er janvier 2023,

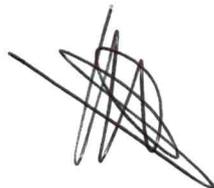
- PREND ACTE que l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Valois, donnera lieu à modification des statuts de l'USESA et à la désignation de ses délégués amenés à siéger au sein de l'USESA.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Patrick MALEZE



Le Président,

Yves DAZARD

